

Au Conseil Communal de la Commune de
SERVION

Préavis municipal n° 12-2024

Indemnité du Secrétaire du Conseil communal pour la législature 2021-2026

Rapport de la Commission des Finances

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs,

Après examen du préavis municipal n° 12-2024, la Commission des Finances émet un avis favorable à la proposition visant à l'indemnité annuelle du Secrétaire du Conseil communal à CHF 6'000. Cette augmentation répond aux exigences du poste, notamment dans le cadre de son externalisation, tout en restant cohérente avec les pratiques d'autres communes similaires.

Nous remercions également Madame la Présidente du Conseil communal, qui a pu apporter des précisions, en date du 25 novembre 2024, sur le contexte de l'embauche de la nouvelle secrétaire, Madame Antenen. Nous constatons que le processus de recrutement ne répond pas aux règles et usages. Certaines étapes ayant été négligées, tel que l'embauche ferme d'une collaboratrice sans même avoir pu statuer sur sa rémunération, place le conseil dans une posture défavorable. Toutefois, afin de maintenir la crédibilité de la commune, nous émettons un avis favorable à ce préavis et exigeons que, à l'avenir, les règles d'usage soient respectées.

La Commission souligne l'importance d'évaluer avec précision les heures effectives et les tâches réalisées durant la première année d'activité. Nous soutenons le fait de procéder à un suivi détaillé afin d'ajuster, si nécessaire, l'indemnité pour la prochaine législature en fonction des données réelles.

Conclusion :

La Commission soutient le projet du conseil municipal n° 12-2024, et recommande au Conseil communal de Servion d'adopter la décision telle que présentée dans le préavis, soit :

- d'adapter, rétroactivement à la date d'entrée en fonction du nouveau titulaire, l'indemnité du Secrétaire du Conseil communal pour la législature 2021-2026,
- de fixer, dès cette date, l'indemnité annuelle à CHF 6'000.00,
- de charger le Bureau du Conseil de procéder à un suivi détaillé des tâches et heures effectives d'activité du secrétaire du Conseil en prévision de la détermination de son indemnisation pour la prochaine législature.

Car jugé supportable par les finances de la commune.

Les membres de la Commission des Finances :

Président-rapporteur

Richard Sermier

Membre

Bernard Burri

Membre

Frédéric Maffei

Les Cullayes, le 25 novembre 2024